

Union des employés et employées de service
section locale 800

Le Journal du 800

ues800.qc.ca

Décembre 2011



Le 8^e Congrès de l'UES 800

Un succès

Joyeuses Fêtes Bonne et heureuse année 2012

Raymond Larcher, président ;
Alain Brisson, vice-président à
l'administration ; Lina Aristeo,
vice-présidente exécutive

Conseil général

Industries et manutention :
Pierre Forgues, Raynald
Mercier, Lucie Savage, Nathalie
Racette, Denis St-Pierre,
Stephan Janssens.

*Services, commerces et
institutions financières :*
Gérard R. Séguin , Michel
Sabourin, Richard Leblanc,
Isabelle Morneau, Catherine
Lavoie, Pierre Michel.

Entretien ménager :
Anthony Camara, Mario
Pino, Lucie Thériault, Hadji
N'garmorio, Marc Simon, Jean-
Philippe Duclos .

*Commissions scolaires et
universités :*
Jose Rego, Daniel Wood, Mark
Quenneville, Virginia Dalley,
Christopher Williamson, Paul
Saletnig.

UTIS :
Juan-Carlos Costa , Jacques
Généreux, Chantal Bélanger,
Yves Sauriol, Denis Dubé,
Martin Ngoyl-Kanieba.

Vérificatrice : Sally Coleman

Éditeur

Pierre Laflamme

Site Web : www.ues800.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque
nationale 4^e semestre 1986

Siège social

920, rue Port-Royal Est,
Montréal (Qc) H2C 2B3
Tél. : 514-385-1717
Sans frais : 1 800 361-2486

UTIS

20, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Qc) H2X 1Z3
Tél. : 514-844-8644

Bureaux régionaux

5000, boul. des Gradins, #210
Québec (Québec) G2J 1N3
Tél. : 418-627-8800
Sans frais : 1 800 565-2800

2679, boul. du Royaume, bur. 220
Saguenay (Québec) G7S 5T1
Tél. : 418-699-0180
Sans frais : 1 800 465-0180

259, boul. St-Joseph, bureau 309
Gatineau (Québec) J1X 5L6
Tél. : 819-771-2800

480, rue Lacasse
Magog (Québec) J1X 5L6
Tél. : 819-847-2424

7080, boul. Marion, suite 103
Trois-Rivières (Québec) G9A6G4
Tél. : 819-376-2800

682, rue Roxton
Acton Vale (Québec) J0H 1A0
Tél. : 450-546-3293

sommaire

3 Appui à la FTQ Construction
contre la loi 33

5 En appui aux **étudiants**
Nouveau comité **CSST**

6 Entretien ménager, Montréal
Le nouveau décret **promulgué**



7 Entretien ménager, Québec
Info **négociations**

8 Femmes en action
Nouvelle présidente

9 Service d'entretien Distinction
En **négociation**

Industries Empire
En **négociation**

10 Club de golf Royal Québec
Nouvelle convention

St-Hubert de Rimouski
En **négociation**

11 Compagnie Normand
Grève **évitée**

12 Commissions scolaires
Nouvelle convention

13 Commissions scolaires
Victoire en arbitrage

14 AAFQ
Entente de **solidarité**

15 Société immobilière Courbec
Renouvellement de conventions

16 **Allocations** aux Conseil
général et Comité exécutif

17 **8^e Congrès**
de l'UES 800

18 **Le Congrès**
en photos



20 Un premier Conseil général
tenu à **Lévis**

21 Présidence de la FFARIQ
Jacynthe Boucher

22 L'UES 800 obtient gain de cause
jusqu'à la **Cour d'appel**

23 Du **nouveau personnel**
à l'UES 800

24 **États financiers**
de l'UES 800

Convention de la Poste-Publication n° 40069185 Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

Union des employés et employées de service, section locale 800
920, rue de Port-Royal Est, Montréal (Québec) H2C 2B3

L'UES 800 appuie la FTQ Construction dans sa lutte contre la loi 33

N'ayons pas peur de le dire, le gouvernement Charest tente de noyer le poisson. Pour détourner le regard des citoyens et citoyennes de la corruption dans l'industrie de la construction, des constructeurs et des firmes d'ingénieurs, il s'attaque aux syndicats. En plus, il réussit à les diviser en enlevant à la FTQ et à l'International des sièges à la CCQ, au grand plaisir des petits syndicats, tels la CSN, la CSD et le SQC. L'État remet en question le placement syndical même s'il ne représente que 15 % d'impact sur l'emploi de la main d'œuvre.

Le gouvernement prétend que les syndicats ont trop de pouvoirs dans l'industrie. Pourtant, aucun avocat au Québec ne peut travailler comme tel sans être membre en règle du Barreau. Mais ça, c'est correct. Comme quoi, tout est question de point de vue sauf quand on gouverne! Alors, son point de vue peut être imposé pour faire plaisir à ceux qui le partagent et contribuent à la caisse du parti. C'est bien connu, la raison d'état brime la raison solidaire.

L'UES 800 n'y croit pas et malgré le message médiatique, elle demeure convaincue que la FTQ Construction est le porte-étendard des droits et intérêts des travailleurs et travailleuses de cette industrie.

Le placement syndical

Sachez d'abord que moins de 15 % de la main d'œuvre est couverte par le système actuel de placement syndical. Il n'est pas obligatoire et les employeurs sont toujours libres de recruter par d'autres moyens.

Dans le rapport du groupe de travail sur le fonctionnement de l'industrie de la construction qui a inspiré la Ministre Thériault, on peut y lire « *le placement syndical de la main d'œuvre et les abus qui en découlent doivent être interdits* » (page 9). Or, on fait référence

aux pratiques déloyales, dont celles d'intimidations. Pourtant, le tableau ci-dessous présenté dans le mémoire de la FTQ à la Ministre parle de lui-même.

Les plaintes en 2010

La CCQ a reçu une trentaine de plaintes pour intimidations, représailles, menaces... pour un effectif de 152 000 travailleurs et travailleuses.

- Le commissaire à la déontologie policière a reçu près de 2 000 plaintes pour un effectif de 17 000 policiers.
- Le Barreau du Québec a reçu 1 407 demandes d'enquête. On compte 23 709 avocats.
- Le Conseil de presse a rendu 110 décisions relatives à des plaintes.
- Le Collège des médecins a reçu 2 982 demandes d'enquête pour 16 000 médecins.
- L'Assemblée nationale n'est pas en reste : nombreuses pourraient être les plaintes pour insultes, outrages ou échanges acrimonieux.



Raymond Larcher

Président de l'UES,
section locale 800

suite à la page suivante

Nos confrères de la FTQ Construction croient que rendre responsable la CCQ du placement syndical sous de faux arguments risque de créer un fouillis bureaucratique et ouvrir la porte à la discrimination de la part des employeurs. La FTQ Construction suggère plutôt un encadrement des syndicats via un permis de référence, un rapport mensuel à la CCQ et des règles de gouvernance et éthique aux fins de référence de la main d'œuvre.

Représentation syndicale au Conseil d'administration de la CCQ et le processus de requête

Voilà un autre point litigieux de la loi 33. Dans une unité de base, le syndicat qui a le plus de votes lors d'un maraudage, demeure le seul à représenter les travailleurs et travailleuses. Dans la construction, le pluralisme syndical fait en sorte que tous les syndicats continuent à exister après la tenue du scrutin. Actuellement, la représentation syndicale est répartie comme suit :

- FTQ Construction : 44 % des membres
- International : 25 % des membres
- CSD : 14 % des membres
- CSN : 10 % des membres
- SQC : 7 % des membres

Donc, les deux plus importants syndicats regroupent 70 %, ce qui fait en sorte qu'ils possèdent plus de sièges à la CCQ. La règle de la proportionnalité est respectée et c'est un principe élémentaire dans toutes instances démocratiques.

L'UES 800 appuie la FTQ Construction dans sa lutte contre la loi 33

Le contraire à la démocratie!

Donner une voix égale à chaque syndicat (1 siège chacun) est contraire à ce principe. En cas de divergence, les syndicats minoritaires avec trois (3) sièges (CSD, CSN, SQC) contre les syndicats majoritaires avec 2 sièges (FTQ, CPQMC) le projet de loi donne préséance à la minorité. C'est contraire à la démocratie.

Le projet de Loi 33 bafoue encore la démocratie, car il faudra l'approbation d'un minimum de trois syndicats pour ratifier une convention collective. À toute fin pratique, avec la représentation actuelle cela donne un droit de veto à l'un des 3 syndicats très minoritaires.

Il faut appuyer la FTQ Construction!

D'autres mesures prévues au projet de loi 33 sont dénoncées par le mémoire de la FTQ Construction (voir www.ftq.qc.ca). Mais, on croit que les libéraux cherchent à détruire une industrie qui selon le rapport de 2010 de la CCQ a de bonnes relations patronales-syndicales.

L'UES 800 a toujours été soutenue dans ses luttes pour les travailleurs et travailleuses par la FTQ Construction. Jamais ces syndicats ne vous ont laissés tombés et nous devons leur rendre la solidarité qu'ils nous ont toujours signifiée.

Il faut les appuyer!

Fermeture de nos bureaux durant le temps des Fêtes

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés durant le temps des Fêtes, soit du 21 décembre au 3 janvier 2012 inclusivement.

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous

En appui aux étudiants



En appui aux étudiants et étudiantes dans leur lutte contre la hausse des frais de scolarité, la FTQ était présente lors de la manifestation du 10 novembre dernier. Sur cette photo prise à l'occasion, on aperçoit, de gauche à droite, Louise Mercier, coordonnatrice des activités de l'UES 800, Sylvie Lépine et Carole Gingras, conseillères au service de la condition féminine FTQ, ainsi que Denise Gagnon, permanente FTQ aux affaires internationales.

Nouveau CSS 800



Les membres du comité de santé et de sécurité du travail UES 800 (CSS 800), qui apparaissent sur cette photo, ont tenu récemment une première réunion depuis son renouvellement. De gauche à droite, on aperçoit Raymond Larcher, président de l'UES 800, Diane Dandurand, des *Autocars Orléans Express*, Janice Clapson, de la *Commission scolaire English Montreal*, Michel Duranleau, de *Beaulieu Canada*, Annie Gagnon, représentante syndicale en santé-sécurité, Michel Labrie, du *Groupe environnemental Labrie*, Jacques Généreux, de *Soucy Plastique*, ainsi que Sophie Bourgeois et Jean-Pierre Devost, représentants syndicaux en CSST.

Entretien ménager, décret de Montréal

Le nouveau décret a été promulgué le 9 novembre

Bonne nouvelle pour tous les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager régis par le décret de Montréal. Le nouveau décret a été promulgué officiellement par le gouvernement le 9 novembre 2011.

En vertu de ce décret et comme négocié par l'UES 800 avec l'association patronale, depuis cette date, tous les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager ont vu leur salaire être augmenté et il le sera le 9 novembre de chaque année, sauf l'année 2017 alors que l'augmentation aura lieu le 30 octobre, dernier jour de la nouvelle convention collective.

Les clauses monétaires sont en vigueur

Bien que celle-ci ait été signée le 14 décembre 2010, il fallait attendre que le gouvernement promulgue le décret, qui contient les clauses monétaires de la convention collective, pour qu'elles entrent en vigueur, ceci en vertu d'un long processus prévu par la Loi.



Félicitations aux membres du comité de négociation de l'entretien ménager, décret de Montréal, qu'on aperçoit ici au début de la négociation.

TABLEAU DES SALAIRES RÉGIS PAR LE DÉCRET DE MONTRÉAL, SECTEUR DE L'ENTRETIEN MÉNAGER

Décret	Classe A	Classe B	Classe C
Entrée en vigueur	15,70 \$	15,29 \$	16,21 \$
1 ^{er} anniversaire	16,05 \$	15,63 \$	16,57 \$
2 ^e anniversaire	16,41 \$	15,98 \$	16,94 \$
3 ^e anniversaire	16,78 \$	16,34 \$	17,32 \$
4 ^e anniversaire	17,18 \$	16,73 \$	17,74 \$
5 ^e anniversaire	17,61 \$	17,15 \$	18,18 \$
6 ^e anniversaire (ou 30 oct. 2017 au plus tard)	18,07 \$	17,60 \$	18,65 \$

Entretien ménager, décret de Québec

Info négociations

Le processus du renouvellement de la convention collective et par le fait même du Décret entre l'UES 800 et la Corporation des entrepreneurs en entretien ménager amorcé le 7 juin dernier va bon train.

Dans le but de tenter de finaliser le tout selon l'échéancier prévu, les parties ont programmé plusieurs séances de négociation dès septembre. D'ailleurs, les discussions concernant les clauses normatives seront finalisées dès le début du mois de novembre.

Par la suite, un grand défi nous attend soit atteindre notre objectif et mettre fin aux importantes disparités qui existent entre le Décret de Québec et celui de Montréal notamment au niveau des salaires, considérant les enjeux importants au niveau des salaires, la solidarité de chacun et chacune d'entre vous seront de première importance. À cet effet, plusieurs autres séances de négociations sont déjà prévues avec la Corporation des entrepreneurs en entretien ménager au cours de novembre.

Rapport en assemblées générales

Les membres du comité de négociation espèrent être en mesure de vous faire un rapport de négociation en assemblées générales dans la dernière fin de semaine de novembre ou au début décembre.

Le décret de la région de Québec prend fin le 31 décembre 2011.

Le comité de négociation est composé de : Louise Paré de Maintenance Euréka, Michel Lamothe Empire Maintenance, Jean-Philippe Duclos et Marc Kébreau de Service d'entretien Empro, Denis Péloquin de Derko/Servi-Pro, Paul Bernard PR Maintenance, Roger Bernard MI Multiservices et Jean-Pierre Devost de l'UES 800.

Nouvelle présidente

Je suis fière de vous présenter la nouvelle présidente du comité *Femmes en action*, Stella Nadeau qui a été élue par acclamation lors de la réunion du comité qui a eu lieu le 8 novembre dernier.



Stella est membre du comité depuis plusieurs années et a toujours bien milité pour la cause des femmes, notamment en tant que déléguée à la condition féminine chez les Industries IPL, à St-Damien, la compagnie où elle travaille en tant que contrôleur de qualité.

Je suis confiante que Stella sera un atout pour notre syndicat et saura relever le défi - ensemble avec la belle équipe qui compose notre comité *Femmes en Action* et qu'on aperçoit sur la photo ci-dessous.

Le comité s'est donné plusieurs beaux défis pour l'année 2011-2012! Entre-autres, suite à l'adoption d'une résolution à cet effet lors de notre congrès en juin 2011, nous allons travailler de concert

avec l'*Association des aides familiales du Québec* afin d'appuyer cette organisation qui a comme vocation soutenir les aides familiales à travailler et vivre décemment. Aussi, le comité planifiera une activité propre à l'UES 800 pour souligner la journée internationale de la femme, le 8 mars.

Merci Sally

Enfin, j'aimerais souligner toutes les contributions de notre présidente sortante, Sally Coleman. Sally a présidé le comité *Femmes en action* depuis plus de 10 ans et son apport a été grandement apprécié. Merci Sally!

Lina Aristeo

Vice-présidente exécutive de l'UES, section locale 800, et responsable politique de *Femmes en action*



Stella Nadeau, la nouvelle présidente du comité *Femmes en action*.



Nouveau comité *Femmes en action*

Le comité *Femmes en action* a tenu le 8 novembre dernier une première réunion depuis le dernier congrès. Sur cette photo prise à cette occasion, on aperçoit, de gauche à droite, Lise Carrière, des *Services ménagers Roy*, Réjeanne Laberge, du *Holiday Inn Jonquière*, Annie Gagnon, représentante syndicale de l'UES 800 en santé sécurité, Stella Nadeau, d'IPL, Augustine Côté, retraitée du *Groupe Compass (Québec)*, Chantal Bélanger, d'*Empire Vêtement*, Lina Aristeo, vice-présidente exécutive de l'UES 800 et responsable politique du comité, ainsi que Louise Mercier, coordonnatrice et responsable politique du comité ; en avant, Lucie Thériault, de *For Net*. Absente sur cette photo : Janice Clapson, de la *Commission scolaire English Montreal*.

Service d'entretien Distinction

Le secteur hôtelier en négociation

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des quelque 400 salariés de *Service d'entretien Distinction* affectés au secteur hôtelier ont débuté en septembre.

Au moment d'écrire ces lignes, trois rencontres avaient déjà eu lieu entre les parties, et deux autres étaient fixées pour le mois de novembre. Une assemblée générale a également été convoquée à la fin de novembre.

Les principaux enjeux de cette négociation sont les clauses monétaires, la cadence du travail de même que la charge de travail. Le comité de négociation est composé des consœurs et confrères Marie-Bernadette Boncœur, Juana Cea, Réjeanne Hachey, Rachel Jalbert, Mario Lage, Justina Raposo ainsi que du représentant syndical.



Claude St-Marseille
Représentant syndical,
région de Montréal

Industries de maintenance Empire

Les ouvriers spécialisés en négociation

Les négociations ont également débuté pour l'unité de base des ouvriers spécialisés des *Industries de maintenance Empire* affectés aux centres commerciaux de Cadillac-Fairview d'Anjou, Laval, St-Bruno et Pointe-Claire.

Deux rencontres avaient déjà eu lieu au moment d'écrire ces lignes. Le 26 octobre, l'employeur a présenté ses offres mais elles ont été unanimement rejetées par les salariés, et les négociations se poursuivent.

Les principaux enjeux portent sur les clauses monétaires et le REER collectif. L'unité de base compte environ 30 salariés. Leur comité de négociation se compose du président de l'unité de base, Patrick Lussier et du représentant syndical.

Club de golf Royal Québec

Nouvelle convention

Le 29 septembre dernier, les parties ont procédé à la signature de la nouvelle convention collective des employés de services au Club de golf Royal Québec, à Boischatel, près de Québec. Cette unité regroupe les employés de la restauration, de l'administration et de l'entretien.

Les membres avaient d'abord accepté en assemblée générale le 5 juillet 2011 la proposition d'entente soumise au vote dans une proportion de 67 %. Tout comme la convention collective des employés de terrain, le nouveau contrat de travail proposé est d'une durée de quatre ans.

Amélioration de salaires et des congés

Parmi les principales modifications apportées aux différentes clauses monétaires, soulignons qu'en plus d'augmentations salariales de 3 % par année, les employés de bureau bénéficieront d'une journée de maladie supplémentaire, que certains salariés verront leur

pourcentage de vacances être majoré et que le montant de certaines primes, dont la prime de nuit, a été augmenté.

Les négociations se sont déroulées dans un climat de collaboration, malgré le fait que certains sujets aient fait l'objet de discussions plus vives. Fait à souligner, il s'agissait de la dernière négociation à laquelle participait le directeur général Marc Grenier, qui prendra sa retraite après plus d'une quinzaine d'années à ce poste.

Je tiens à remercier les confrères Pierre Michel, Roberto Blouin et Michel Voyer pour leur implication au sein du comité de négociation. J'en profite pour saluer tous les membres dans les différentes unités de base qui termineront leur saison de travail au cours des prochaines semaines, si cela n'est pas déjà le cas. Profitez de l'hiver pour vous reposer et revenir en forme pour la prochaine saison de travail qui arrivera bien assez vite...

Rôtisserie St-Hubert de Rimouski

En négociation

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés de la rôtisserie St-Hubert de Rimouski ont débuté le 13 septembre dernier à Rimouski. Malgré le fait que la convention collective ne vient à échéance qu'en décembre 2011, les parties ont convenu de se mettre rapidement à la tâche.

De ce fait, le Syndicat a d'abord rencontré les employés à la fin du mois de mai dernier pour que ceux-ci puissent faire part de leurs demandes. L'exécutif syndical, accompagné du représentant de l'UES-800, a ensuite travaillé pour préparer le projet de renouvellement de la prochaine convention collective. Après les vacances estivales, les parties ont commencé les rencontres de négociations.

Un climat de respect mutuel

À l'heure actuelle, les parties se sont entendues sur les modifications aux clauses normatives et ont discuté de la plupart des clauses monétaires. Les discussions se poursuivront lors d'une prochaine rencontre prévue en novembre prochain. Si le Syndicat et l'Employeur s'entendent, le résultat de la négociation sera présenté aux membres en assemblée générale. Pour le moment, les négociations se déroulent dans un climat de respect mutuel et de collaboration et l'objectif est d'en arriver à un nouveau contrat de travail satisfaisant pour les deux parties. La rôtisserie St-Hubert de Rimouski compte près d'une centaine d'employés, qui sont syndiqués avec l'UES-800 depuis 1981.

Grève évitée

Le déclenchement de la grève, qui était imminent au début d'octobre, est maintenant écarté. En effet, les employés réunis en assemblée spéciale à St-Pascal le 12 octobre dernier ont accepté dans une proportion de 62 % l'hypothèse de règlement proposée par le conciliateur mandaté par la ministre du Travail dans ce dossier, évitant ainsi le déclenchement de la grève.

Une rencontre « de la dernière chance » s'était déroulée à Rivière-du-Loup le 7 octobre 2011. Le Syndicat avait alors accepté de soumettre à ses membres l'hypothèse de règlement proposée par le conciliateur et à en recommander son acceptation. Quelques jours plus tôt, lors d'une autre assemblée générale tenue le 25 septembre, les salariés avaient rejeté à plus de 80 % la proposition d'entente de principe. Le conciliateur a donc rencontré les parties séparément, pour finalement les convoquer le 7 octobre dernier. Au moment d'écrire ces lignes, les porte-paroles syndicaux et patronaux échangeaient toujours sur les derniers détails en suspens afin de finaliser les textes qui serviront à rédiger la nouvelle convention collective, qui viendra à échéance en février 2017. Le Syndicat espère que la signature de la nouvelle convention collective se fera au plus tard au début de décembre prochain.

Augmentation et montant forfaitaire

Le principal point en litige concernait les salaires, et plus particulièrement l'année 2011. La position de la partie syndicale était à l'effet qu'elle réclamait une augmentation des taux de salaires alors que l'Employeur proposait un montant forfaitaire. L'hypothèse de règlement proposée par le conciliateur a pour effet que les salariés recevront, en 2011, une augmentation des taux, incluant une rétroactivité, ainsi qu'un montant forfaitaire. Au total, l'Employeur a consenti à accorder une augmentation des taux de l'ordre de 13 % sur six ans. Pour l'année 2010, les employés auront droit à un montant forfaitaire de 3 % de leur rémunération totale. Considérant l'écart énorme qui séparait les parties, le Syndicat considérait que cette proposition pouvait être recommandée. Les employés

étaient prêts à déclencher la grève advenant que l'Employeur n'ait pas accepté la majoration de taux pour 2011.

Une négociation de deux ans

La convention collective était échu depuis le 23 février 2010 et considérant le fait que les négociations s'annonçaient difficiles, celles-ci avaient débuté en novembre 2009. Les parties auront donc négocié pendant près de deux ans. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier les confrères Denis St-Pierre et Mario Lévesque, ainsi que l'ancien président de l'exécutif syndical, Alain Mercier, qui bien qu'ayant quitté l'entreprise pour réorienter sa carrière, s'est impliqué dans le processus de négociation jusqu'à son départ. Je tiens à remercier d'une façon particulière le confrère Denis St-Pierre qui s'est acquitté de sa tâche d'officier syndical avec professionnalisme et dévouement. Les membres de cette unité peuvent être fiers de compter sur une personne de cette qualité. Merci Denis pour ta patience, ton écoute et ta disponibilité. Quant au confrère Mario Lévesque, je le remercie d'avoir accepté de remplacer à pied levé le confrère Alain Mercier après son départ.

Même si la signature de la nouvelle convention collective est imminente, il y aura fort à faire pour tenter de rétablir les ponts et rebâtir les relations de travail dans cette unité. Des négociations difficiles peuvent souvent laisser des traces, mais le Syndicat fera les efforts nécessaires afin d'y parvenir. Toutefois, l'Employeur devra collaborer et faire preuve d'ouverture en ce sens. D'ailleurs, certains signes laissent présager des jours meilleurs pour le futur pour cette entreprise fondée en 1857 et spécialisée dans la fabrication de remorques agricoles et de souffleuses à neige.



Michel Tremblay
Représentant syndical,
région de Québec

Commissions scolaires

Nouvelle convention comportant de nombreuses **améliorations**

Après plusieurs mois de négociation, les confrères et consœur Wayne Kendall (Central Québec), Paul Saletnig (English-Montréal) et Rita Plamondon (représentante syndicale) ont signé la convention collective du secteur des commissions scolaires le 31 mai dernier.

Plusieurs améliorations des conditions de travail ont été obtenues par les salariés avec ce nouveau contrat de travail.

La convention collective version française est présentement disponible sur le site internet du CPNCA à l'adresse suivante :
<http://www.cpn.gouv.qc.ca>.

La traduction anglaise est actuellement en cours. Le département des Ressources humaines de chacune des Commissions scolaires devaient demander à tous les travailleurs s'ils désiraient une copie papier française, anglaise ou électronique de la convention, ce qui à notre connaissance a été fait.

Fromagerie Boivin

De 25 à 30 nouveaux **emplois**



Alain Royer
Représentant syndical

La fromagerie Boivin située à La Baie, un arrondissement de la ville de Saguenay, a obtenu un contrat majeur en devenant l'unique fabricant des bâtonnets de fromage Amooza du géant de l'industrie.

Lors d'un comité de relation de travail, l'employeur a fait part aux membres du syndicat que l'entente avec Kraft Canada permettra d'augmenter de 50 % la production actuelle, en plus de la création immédiate de 25 à 35 nouveaux emplois. D'ailleurs, la fromagerie a subi des travaux d'agrandissement liés directement à l'obtention de ce contrat.

Les tests pour la mise en marche de la nouvelle ligne de production ont débuté en octobre dernier afin d'être fin prêts pour amorcer les opérations de production vers la fin de l'année ou le début janvier.

Les membres de l'exécutif syndical sont Pierre Tremblay président, Sylvain Desgagné vice-président et William Girard secrétaire.

Vous devriez donc recevoir dans les prochains mois la version demandée. Dans le même esprit, les Commissions scolaires doivent mettre à la disposition des membres un ordinateur sur lequel ils pourront consulter la version électronique de la convention collective et du plan de classification.

Actuellement, les négociations pour les **arrangements locaux** sont en cours dans cer-

taines commissions scolaires. Nous vous tiendrons informé des progrès dès que possible.

De plus, il y a eu modification au niveau de l'équité salariale. En effet, le gouvernement a procédé au calcul pour le maintien de l'équité et certains titres d'emploi ont obtenu un ajustement. Les Commissions scolaires ont déjà procédé aux versements monétaires requis.

Commissions scolaires

Victoire syndicale en arbitrage sur le régime d'assurance

Une décision de l'arbitre Me Fernand Morin a donné raison à l'UES 800 dans un grief portant sur le régime d'assurance du secteur public. Une travailleuse avait été inscrite à titre individuel par l'employeur, mais n'avait jamais rempli de formulaire.

Plus tard l'employeur a fait une mise à jour de ses dossiers, et la travailleuse a alors complété le formulaire et s'est enregistrée à titre individuel comme avant. Son statut d'emploi ayant changé lors du renouvellement de la convention, elle n'avait plus droit à la couverture d'assurance et elle s'est donc inscrite au régime public d'assurance médicaments (RAMQ).

La compagnie d'assurance doit rembourser

L'inscription de la travailleuse au régime public a permis au gouvernement de constater que le conjoint de cette dernière avait présenté des demandes de remboursement au régime public alors qu'elle-même était inscrite à un régime privé, ce qui est interdit par la Loi. La RAMQ a alors demandé à la travailleuse de rembourser le montant total des réclamations de son conjoint pour une période de deux ans.

La travailleuse, avec l'assistance du syndicat, a obtenu que la compagnie d'assurance effectue le remboursement conditionnellement au dépôt d'un grief demandant à la Commission scolaire le remboursement du montant réclamé par la RAMQ. La Commission prétendait qu'elle ne faisait que transmettre l'information et qu'elle ne pouvait être tenue responsable des informations apparaissant sur le formulaire.

Deux failles dans le processus

L'arbitre a retenu deux failles dans le processus : celui de l'inscription et celui du cheminement administratif. Pour ce motif, il tient l'employeur responsable de la moitié du montant réclamé par la RAMQ.

Finalement, nous tiendrons prochainement des **assemblées générales** dans chacune des Commissions scolaires afin de vous informer sur le renouvellement du plan d'assurance, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.



Cyntia Gagnier
Représentante syndicale



Rita Plamondon
Représentante syndicale

Association des aides familiales du Québec

Entente de **solidarité** avec l'UES 800

L'UES 800 a conclu une entente de solidarité avec l'*Association des aides familiales du Québec (AAFQ)*.

C'est avec une immense joie que le président Raymond Larcher a accueilli la nouvelle. « Lors de notre congrès, nous avons adopté la résolution R6 à l'effet que l'UES 800 appuie l'AAFQ pour faire reconnaître le droit des aides familiales à la syndicalisation et aux lois sociales » de dire celui-ci. **Reconnu** ??? comme des aides domestiques dans la Loi des normes du travail et majoritairement composée de femmes, l'AAFQ bénéficiera également du support du comité *Femmes en action*.

Ce qu'est l'Association des aides familiales du Québec

L'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) est une organisation à but non lucratif qui a été fondée en 1975. Sa mission consiste à faire reconnaître, à faire respecter et à valoriser le travail en maison privée.

L'AAFQ défend activement le droit à des conditions de travail décentes pour les aides familiales. Elle donne également la chance aux aides familiales de briser leur isolement et de créer des liens de solidarité en leur offrant un lieu de rencontre.

L'AAFQ offre plusieurs services aux aides familiales qui incluent des ateliers, des ressources sur les normes du travail et sur l'immigration, des cours de Français parlé et du soutien dans la recherche d'emploi. L'AAFQ joue également un rôle de défenseur des droits des aides familiales en matière de politique publique.

Qu'est-ce qu'une aide familiale?

Pour l'AAFQ, une aide familiale est une professionnelle qui exécute de multiples fonctions dans une résidence privée. Pour assurer la bonne marche du foyer, elle exécute

des tâches et des activités liées au bien-être des membres de la famille. L'aide familiale assume la garde des enfants, d'une personne âgée ou handicapée lorsque leurs parents ou tuteurs sont absents.

Bien que la plupart des législations parlent de travailleurs domestiques, l'AAFQ préfère l'emploi du terme « aides familiales », car il englobe l'esprit de la contribution faite par ces personnes au bien-être des familles au Québec.

Aides familiales au Québec

Au Québec, le besoin d'aides familiales n'a cessé d'augmenter au cours des vingt dernières années. Ceci est dû principalement à l'influx des femmes dans le marché du travail, le vieillissement de la société, l'intensification du travail et la tentative de réconcilier le travail et les responsabilités familiales.

Bien qu'il soit difficile d'assurer des données statistiques précises sur les aides familiales au Québec, nous savons :

- Qu'il y a entre 20,000 à 40,000 aides familiales
- Que plus que 95 % d'aides familiales sont des femmes
- Qu'une sur dix réside avec l'employeur
- Que près de 20 % sont des Québécois de naissance et moins de 10 % sont enregistrés avec le Programme fédéral des Aides familiales résidentes.

Défis auxquels sont confrontées les aides familiales

Les aides familiales sont généralement confrontées à l'obscurité et l'isolement. Sujettes à la vulnérabilité, elles hésitent souvent à faire valoir leurs droits par crainte de

perdre leur emploi. Au Québec, ce sont les seuls travailleurs qui sont spécifiquement exclus de l'accès automatique au régime d'assurance de la CSST.

La situation des aides familiales résidentes, qui sont des travailleuses immigrantes, est particulièrement difficile. Elles sont obligées de résider avec leur employeur et leur

permis de travail est propre à un seul employeur. Ces restrictions créent un équilibre inégal du pouvoir dans la relation de travail.

L'AAFQ lutte pour l'amélioration des conditions de travail des aides familiales. Si vous êtes une aide familiale ou si vous en connaissez, veuillez les encourager de s'enregistrer à L'AAFQ.

Société immobilière Courbec

Renouvellement de conventions collectives

La convention collective des salariés de la *Société immobilière Courbec*, renouvelée en mai dernier, leur a apporté plusieurs gains, dont un congé mobile additionnel, le travail effectué le samedi rémunéré à taux double, des hausses salariales annuelles de 2,5% ainsi qu'une participation de l'employeur à leur Réer, qui passe de 5 à 8% par année.

De plus, l'employeur assumera les frais d'abonnement à un gymnase ou à la massothérapie pour 360\$ par année. La convention collective est d'une durée de 5 ans. Le comité de négociations était constitué du président de l'unité de base, Benjamin Gill et de moi-même.

Fonds régionaux de solidarité FTQ

Les gains réalisés par les quelque 50 salariés des *Fonds régionaux de solidarité FTQ* avec la signature, en septembre, de leur nouvelle convention collective, d'une durée de 5 ans, sont les suivants : l'obtention d'un fonds de pension à prestations déterminées, parmi les meilleurs au Québec, à compter du 1^{er} janvier 2012, des hausses salariales annuelles respectives de 2%, 2%, 2%, 2% et 2,2% ; des améliorations à leur régime d'assurance quant au compte santé, aux soins de la vue et à l'assurance vie ; remboursement plus avantageux des frais de kilométrage ; participation accrue de l'employeur à la cotisation des salariés au Fonds de solidarité ; 6 semaines de vacances après 15 ans de service ; obligation et maintien de l'équité salariale pour le

poste d'adjointe à la direction régionale, ce qui donne une augmentation de 4,4% ; le versement d'un montant forfaitaire de 1% versé à la signature de la convention collective.

Perfectionnements et promotions

Sur le plan du perfectionnement et de la promotion de carrière, les facilités de promotion sont accrues, avec des particularités pour chaque région. Notons aussi l'instauration d'une politique de conciliation travail et vie personnelle avec la semaine de 4 jours pour les adjointes, sauf celles ayant un mandat réseau, alors qu'il pourra y avoir des ententes cas par cas pour les professionnelles.

Au total, sur le plan monétaire et en excluant le fonds de pension, les salariés réalisent de gains de 6,75% en plus du montant forfaitaire versé à la signature.

Le comité syndical de négociation était composé de François Morier, président de l'unité de base, Danielle Potvin, Josée Racicot, Donald Lefebvre, Charles Lahaye, Pierre Tremblay, Lucie Rondeau, ainsi que de moi-même.



Alain Comtois

Représentant syndical

Allocations aux membres du Conseil général et du Comité exécutif

La politique de l'UES 800

Les montants versés aux membres du Conseil général et du Comité exécutif de l'UES 800 font régulièrement l'objet de débats par les membres et il en a encore été ainsi lors de notre Congrès en juin dernier. Bien que ces montants soient clairement mentionnés aux politiques, la direction de l'Union a convenu de transmettre davantage d'information à ce sujet.



Alain Brisson
Vice-président à
l'administration
UES, section locale 800

La politique de dépenses a été adoptée par le Conseil général il y a plus de vingt ans suite à un rapport d'un comité de travail formé d'un membre de la direction et d'un représentant de chacune des divisions au Conseil général. Il en a été de même de toutes les modifications par la suite, incluant l'importante refonte faite en 2004.

La politique adoptée

Pour chaque journée de réunion du Conseil général, les membres qui résident localement reçoivent 175\$ à titre de frais de représentation et ceux qui résident à l'extérieur reçoivent 200\$ auxquels s'ajoutent 25\$ par réunion pour ceux qui doivent se déplacer la veille; les membres de la direction reçoivent 157\$ pour tenir compte de la valeur de l'allocation de dépenses qu'ils reçoivent par ailleurs dans l'exercice de leur fonction. Le Conseil général se réunit quatre fois par année et chaque réunion est normalement d'une journée, deux par exception.

Quant aux membres du Comité exécutif, ils reçoivent 300\$ par mois à titre d'allocation de responsabilité, sans égard au nombre et à la durée des réunions, ainsi que 150\$ pour chaque réunion à titre de frais de représentation; les membres de la direction reçoivent seulement les 150\$ de frais de représentation. Le Comité exécutif se réunit chaque mois (sauf l'été, donc onze réunions par année) et chaque réunion est d'une journée.

Les allocations de dépenses (per diem) habituelles versées lors de toute activité syndicale sont incluses dans les montants versés au Conseil général et au Comité exécutif; donc

aucun autre montant n'est versé en plus. De plus, ces montants sont un revenu imposable auquel des dépenses peuvent être opposées; des feuillets fiscaux sont émis en conséquence.

Ces allocations et frais de représentation sont versés aux membres du Conseil général et du Comité exécutif en reconnaissance et compensation des responsabilités et des tâches suivantes :

- La responsabilité générale, à l'égard de l'UES 800 et de l'ensemble de ses membres, qui découle du devoir de représentation de l'ensemble des membres de l'Union et des décisions prises.
- La responsabilité particulière à l'égard des membres chaque division de l'Union qui découle du devoir de représentation des membres de la propre division de chacun et des décisions prises à cet égard.
- Le temps consacré à l'étude de la documentation, au suivi des dossiers, aux consultations et interventions dans les divisions, aux interventions et au support apportés dans diverses circonstances (manifestation, grève, etc).

Aucune augmentation en 12 ans

De plus, il faut mentionner que ces montants sont les mêmes depuis l'arrivée en poste de la majorité des dirigeants actuels, ce qui signifie qu'ils n'ont pas été augmentés de puis au moins douze (12) ans, peut-être beaucoup plus encore. En contrepartie, les montants alloués à l'ensemble des membres du syndicat lors des diverses activités syndicales ont été

améliorés à plusieurs reprises : allocations de dépenses (per diem), allocation de transport et covoiturage, stationnement, conditions d'hébergement, frais de garde, allocations de grève, etc.

Enfin, un comité de travail a été formé suite au dernier congrès afin de :

- donner suite aux résolutions sur les politiques de dépenses adoptées au congrès;

- considérer le contenu de certaines propositions rejetées au congrès, conformément à l'engagement du président de l'Union, Raymond Larcher;
- effectuer une mise à jour des politiques qui le nécessitent.

À la suite des travaux de ce comité, les décisions qui seront prises par le Conseil général seront publicisées.



Congrès de l'UES 800

C'est en juin dernier que se tenait le 8^e Congrès de l'Union des employés et employées de service, section locale 800 dans la belle ville de Québec. À cette occasion, le 25^e anniversaire de l'UES 800 a été souligné de différentes façons, dont des capsules vidéo, un cahier souvenir, un cocktail et la remise d'un cadeau aux délégués et déléguées.

De plus, les anciens présidents, soit les confrères Aimé Gohier et Rhéal Martin, ont eu l'occasion d'adresser un mot aux 300 personnes présentes, délégués, observateurs et personnel, à l'ouverture de ce 8^e Congrès.

Au chapitre des résolutions adoptées, la participation par vidéoconférence à une assemblée générale, l'envoi de changements proposés à une convention collective avant l'assemblée générale et la création d'un poste de 3^e directeur dans chacune des divisions ont été les plus significatives en ce qui concerne les modifications statutaires.

Quant aux résolutions d'orientation, des revendications pour l'amélioration de la Loi sur l'assurance-emploi, la révision des politiques de dépenses de l'UES 800, l'appui à la campagne FTQ pour améliorer les régimes publics de retraite et enfin, le soutien à la lutte des aides familiales du Québec ont été adoptées.

Des engagements importants

Les élections ont favorisé l'équipe Larcher et celle-ci s'est engagée à maintenir une gestion rigoureuse des finances de l'UES 800, à moderniser le site web, à pour-

suivre le développement de la formation, à créer un Comité des jeunes et à tenir un colloque pour les femmes de l'UES 800, probablement en 2013. Somme toute, un événement réussi et fort apprécié. L'UES 800 remercie les déléguées et délégués participants ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé au succès de cet événement.

Le Congrès

en photos



La présidente de l'Union internationale, Mary May Henry, s'est adressée aux délégués.



Lui aussi invité au Congrès, le président du SQEES 298, Jean-Pierre Ouellet.



Le président de la FTQ, Michel Arsenault, également invité au Congrès



La direction de l'UES 800 et les président de la FTQ et vice-présidente de l'UIES : Alain Brisson, Mary May Henry, Raymond Larcher ,Michel Arsenault et Lina Aristeo.



Des délégués s'expriment au micro.



Des délégués en discussion dans un atelier.



D'autres délégués s'expriment au micro.

Un premier Conseil général tenu à Lévis

Les 29 et 30 septembre dernier, les membres du Conseil général élus lors du 8e Congrès en juin 2011 se sont réunis pour une première fois. À cette occasion, chacune des divisions a désigné son troisième directeur, comme prévu par la résolution S-15 adoptée par le Congrès.

Ainsi, les confrères ci-dessous font désormais partie du Conseil général :

- Pierre Michel, Division Services, commerces et institutions financières
- Martin Ngoyi, Division Utis
- Jean Philippe Duclos, Division entretien ménager
- Stephan Janssens, Division industries et manutention
- Paul Saletnig, Division Commissions scolaires et universités.

De plus, les consœurs Lucie Savage et Isabelle Morneau ont remplacé respectivement les consœurs Chantal Claude et Valérie Goupil, pour faire suite à leur départ volontaire.

Une documentation abondante

À la première journée et pendant que le Conseil général tenait sa rencontre, environ une quinzaine de présidents d'unités de base de la région de Québec assistaient à une conférence portant sur le rôle du Conseil général. Un exemplaire complet des documents étudiés par le Conseil général, soit les procès-verbaux du Comité exécutif, la correspondance, les rapports de la vérificatrice, les états financiers, etc., leur avait été remis. Ils étaient donc à même de constater l'amplitude de la documentation nécessaire au déroulement d'une assemblée du Conseil général.

Après avoir reçu des explications fournies par les confrères Alain Royer et Jean Pierre Devost, représentants syndicaux au bureau de Québec, les présidents d'unités de base ont été conviés à prendre le dîner en compagnie des officiers de leur division respective. Par la suite, ils ont pu assister aux débats du Conseil général à titre d'observateurs.

Mieux comprendre le travail accompli

L'exercice a permis aux présidents d'unités de base de mieux comprendre le travail accompli par les confrères et consœurs qui siègent au Conseil général de l'UES 800. « *L'objectif étant une meilleure compréhension du rôle du Conseil général, mais aussi de créer un rapprochement entre les unités de base et cette structure décisionnelle, cette activité fût un franc succès* », de dire le président Larcher. « *L'exercice sera répété au moins deux fois par année et nous irons dans toutes les régions où les membres sont présents* », de rajouter la vice-présidente exécutive, la consœur Lina Aristeo. Quant au confrère Alain Brisson, vice-président à l'administration, il s'est dit réjoui que les membres voient de plus près le volet administratif de l'Union.

Le Conseil général en bref

- lecture et approbation du procès-verbal
- vérification des procès-verbaux et de la correspondance du Comité exécutif
- vérification des états financiers
- vérification des rapports d'activités des membres de la direction
- présentation de la formation « analyse financière d'une entreprise »
- discussion sur le Comité des jeunes, le Comité santé-sécurité et le Comité de travail sur la révision des politiques suite au Congrès
- atelier sur le Congrès de l'internationale
- retour sur le Congrès de l'UES 800
- suivi sur la fusion UTIS
- budget - demande de crédits supplémentaires

Note : le procès-verbal du Conseil général une fois adopté est disponible pour les membres de l'Union des employés et employées de service, section locale 800 sur demande (ues800@hotmail.com).

Changement à la présidence de la FFARIQ

Jacynthe Boucher succède à Véronique Dubé

Après avoir rempli son mandat avec dévouement, la consœur Véronique Dubé tire sa révérence à titre de présidente de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ). La consœur Dubé a été très active tout au long de son mandat.

La FFARIQ a d'abord dû s'adapter à la Loi 49, qui imposait un nouveau cadre législatif, soit de faire reconnaître la FFARIQ dans chacune des régions du Québec par la Commission des relations du travail. La consœur Dubé a également reconfiguré le mode de fonctionnement de la FFARIQ, notamment en apportant du changement à la direction et en signant une entente de services avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800.

L'assemblée générale de la FFARIQ, qui se tenait le 22 octobre dernier, a d'ailleurs souligné son dévouement. Les discours prononcés, les remerciements, les fleurs et les petits cadeaux pour la consœur Dubé ont clairement démontré combien les membres ont apprécié son travail.

Modifications à la réglementation

La nouvelle présidente, la consœur Jacynthe Boucher, a discoursé sur l'importance de mener le navire à bon port. Elle a d'ailleurs entamé son mandat en proposant des modifications à la réglementation de la Fédération; modifications qui ont été adoptées par l'assemblée.

Le président de l'UES 800, monsieur Raymond Larcher, invité pour l'occasion, a d'ailleurs tenu à féliciter la présidente sortante et à réitérer l'appui de l'UES 800 à la nouvelle présidente. Il a aussi discuté avec les membres de l'assemblée de divers sujets, entre autres du recrutement et du maraudage. Il a de plus souligné l'entente de solidarité et de services qui lie l'UES 800 et la FFARIQ et dont il est très fier.

Partenariat FFARIQ/UES 800

Au moment de la rédaction de cet article, les familles d'accueil et les ressources intermédiaires du Centre jeunesse de la région de Montréal, dont la reconnaissance appartient en ce moment à la CSD, devaient se prononcer par vote décrété par la CRT afin de déterminer quelle association obtiendra la faveur de la majorité. Toute l'équipe du recrutement de l'UES 800, accompagnée par des membres de la FFARIQ, est à l'œuvre afin de remporter ce vote. Actuellement, environ 2 000 familles d'accueil et ressources intermédiaires font partie du partenariat FFARIQ/UES 800.

Comme le mentionne le directeur général de la FFARIQ, monsieur Luc Drapeau, fort de ses 30 ans d'expérience à titre de famille d'accueil et par la suite de chef de service du Centre Jeunesse de Lanaudière, « *Les familles d'accueil méritent toute notre reconnaissance puisqu'elles offrent à leurs usagers une multitude de services de soutien et d'assistance tels l'entretien du milieu de vie, la protection contre les abus, l'intégration dans le milieu social et d'accueil, le soutien dans toutes les activités de l'usager, le suivi sur l'ensemble des services de santé et psychosociaux, la participation active aux services particuliers requis par la condition de l'usager (alimentation, déplacement, hygiène, mobilité, conduite, intégration et autres), etc.* ».

C'est le cas de le dire, l'UES 800 et la FFARIQ grandissent ensemble!



Véronique Dubé a rempli son mandat de présidente de la FFARIQ avec dévouement.

L'UES 800 obtient gain de cause jusqu'à la **Cour d'appel**

Le 4 octobre 2011, la Cour d'appel a rejeté la demande d'appel de l'employeur, Service d'entretien Distinction inc., qui contestait une sentence arbitrale rendue le 5 octobre 2009 annulant un congédiement pour nonrespect par l'employeur de la procédure d'imposition d'une mesure disciplinaire.*



Me Cristina Cabral
Conseillère juridique de
l'UES, section locale 800

À l'arbitrage du grief, monsieur François Rollet, représentant syndical, avait soulevé en moyen préliminaire que le congédiement était nul, non valide et illégal, car imposé après le délai prévu à la convention collective, soit « 25 jours de la connaissance par l'employeur de l'incident qui en donne lieu ».

En l'occurrence, l'incident à la base du congédiement était le fait d'avoir pris de la nourriture appartenant à un client. L'employeur soulevait qu'il devait faire enquête et que le délai commençait à courir du moment où il aurait pris connaissance de toutes les circonstances entourant l'incident. Or, dans ce dossier, l'employeur avait visionné une bande vidéo de l'incident qui captait clairement la personne salariée en train de prendre de la nourriture dans les plats d'un client.

Le délai de rigueur avait été dépassé

L'arbitre concluait donc que l'employeur détenait, à ce moment, suffisamment d'informations pour prendre sa décision et qu'une recherche d'éléments supplémentaires n'était

pas nécessaire. Par conséquent, le délai de rigueur avait été dépassé et le congédiement imposé 52 jours après l'incident reproché devait être annulé.

Cours supérieure et d'appel confirment

La Cour supérieure a confirmé la décision de l'arbitre en révision judiciaire tenant compte du libellé de la clause prévue à la convention collective : « de la connaissance par l'employeur de l'incident » ce qui se distingue de « la connaissance par l'employeur de tous les faits pertinents liés à cet incident ».

Le juge mentionne aussi que « le droit de faire enquête lorsque nécessaire ne donne pas l'autorisation à l'employeur de laisser traîner le dossier d'enquête... » La Cour d'appel vient confirmer le tout statuant que : « le délai mis par l'employeur pour compléter son enquête ne s'explique pas, d'autant que, dès le jour des événements, ses représentants ont visionné une bande vidéo déterminante ».

* Convention collective maîtresse de l'entretien ménager, décret de Montréal

FACEBOOK ET RÉSEAUX SOCIAUX : CONTENU PUBLIC ET ADMISSIBLE EN PREUVE

Que ce soit sur *Facebook*, *Twitter*, sur un blogue ou un forum de discussion, l'information diffusée sur les réseaux sociaux de l'internet, même écrite ou publiée à partir de la maison, ne fait pas partie du domaine protégé de la vie privée.

La diffusion d'une information sur les réseaux sociaux rend son contenu accessible à tous y compris aux employeurs. Une fois la trace écrite laissée sur internet, une information préjudiciable ou encore une photo compro-

mettante peut constituer une preuve admissible devant les tribunaux.

La jurisprudence révèle déjà plusieurs exemples d'utilisation de telles preuves contre des employés : congédiement pour vol de temps, atteinte à la réputation de l'employeur, harcèlement psychologique, fraude d'une lésion professionnelle, etc. Il faut donc user de prudence lorsqu'on publie des informations sur le NET, car des conséquences juridiques peuvent s'en suivre.

Du nouveau personnel à l'UES 800

Jean-Pierre Devost

Représentant en santé-sécurité, Québec

C'est lorsque, victime d'un accident du travail dans les années 90, il a dû se battre avec la CSST pour défendre ses droits que Jean-Pierre a pris conscience de la difficulté et du désarroi dans lesquels peuvent se retrouver les salariés aux prises avec « le système ». Il a alors effectué un retour aux études au niveau du baccalauréat et obtenu deux certificats, soit en droit du travail et social et en techniques juridiques. Il a plaidé pour la *Fondation d'aide aux travailleurs ac-*

cidentés (FATA) à partir de 1995. Depuis 1998, il travaillait principalement avec des syndicats FTQ, notamment dans le domaine de la construction, surtout dans des dossiers de santé et de sécurité, mais aussi, d'assurance emploi. Il était en pratique privée jusqu'en 2011, alors qu'il s'est joint à l'UES 800 pour défendre les dossiers de CSST et de CLP des membres de notre syndicat dans la région de Québec.



Chantal Claude

Agent de bureau à l'assurance

Depuis le 22 juin dernier, Chantal s'est jointe au personnel de l'UES 800 au titre d'agent de bureau à l'assurance collective de l'entretien ménager. Chantal était jusque-là membre de notre syndicat en tant que salariée, depuis 1989, de *Québec Loisirs*, firme syndiquée UES, et où elle s'est impliquée syndicalement dès 1994. Elle a rempli toutes les fonctions, de déléguée à membre du comité exécutif, tré-

sorière, puis présidente de l'unité de base en 1996. Membre du Conseil général depuis 2000, elle a fait partie du comité *Femmes en action*, de l'équipe de formation syndicale et, depuis 2 ans, de l'équipe de recrutement. « Ce que J'apprécie dans mon nouveau poste, c'est que je continue à être en contact avec les membres, que je suis à leur service et que je continue à les informer et à les défendre. »



Hugo Desgagné

Bureau de Montréal

Hugo est diplômé en sciences politiques ainsi qu'en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, et il est un tout nouveau membre du barreau, dans lequel il a été admis en juillet 2011, soit peu de temps avant de rejoindre l'équipe de l'UES 800 en tant que représentant syndical. Auparavant, il a agi comme travailleur communautaire, surtout avec le *Mouvement autonome et solidaire des sans emploi*, ainsi que du *Comité action*

chômage Montréal, dont il est d'ailleurs toujours membre du conseil d'administration. Lorsqu'il était aux études, il s'est engagé dans le militantisme étudiant durant une dizaine d'années. Au moment de son embauche à l'UES, il faisait partie d'un bureau d'avocats qui défend des dossiers syndicaux. Affecté au bureau de Montréal. Il est représentant syndical de nos unités de l'Université McGill, où il succède à Louis Boudreau.



Et un départ, Louis Boudreau

Le confrère Louis Boudreau nous a quittés pour s'installer à Québec, où il est maintenant représentant syndical dans notre syndicat

cousin, le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298. Nous lui disons au revoir et bonne chance.

État des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
Produits		
Cotisations syndicales des membres	8 699 664	6 548 667
Cotisations - activités sociales des membres	132 744	105 535
	8 832 408	6 654 202
Remboursements		
Fonds d'activités sociales des membres des unités locales	(124 387)	(128 563)
Péréquation	(417 596)	(384 266)
	(541 983)	(512 829)
	8 290 425	6 141 373
Charges		
Salaires et charges sociales	3 821 092	3 076 726
Frais de fonctionnement	2 621 386	2 311 632
Taxes per capita	1 884 554	1 497 877
Loyers et charges locatives	360 238	320 015
Frais d'administration	455 642	327 311
	9 142 912	7 533 561
	(852 487)	(1 392 188)
Autres produits	1 253 785	1 204 388
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	401 298	(187 800)

Bilan au 31 décembre 2010

Actif		
À court terme		
Encaisse et placements	1 430 402	1 183 085
Débiteurs	1 397 884	1 135 825
Montant à recevoir du Fonds d'assurance-entretien ménager, sans intérêt	46 662	20 089
Frais payés d'avance	79 881	20 770
	2 954 829	2 359 769
Placements à long terme	550 000	600 000
Immobilisations	1 301 889	1 217 858
	4 806 718	4 177 627
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 385 036	1 279 164
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	10 423	9 790
	1 395 459	1 288 954
Dette à long terme	279 425	289 848
Provision pour indemnités de départ des représentants syndicaux	534 922	597 711
Passif au titre des prestations constituées	1 575 700	1 381 200
	3 785 506	3 557 713
Solde des fonds		
Non affectés	(1 561 436)	(1 845 192)
Affectés d'origine interne	1 570 607	1 546 886
Investis en immobilisations	1 012 041	918 220
	1 021 212	619 914
	4 806 718	4 177 627